

Contribution des élu(e)s École émancipée / Pour un syndicalisme offensif (ÉÉ/PSO)



Dans le souci de nourrir les discussions de la prochaine CA, nous avons souhaité apporter une contribution écrite et collective aux échanges matinaux sur la « situation générale ». Il s'agit par là, d'une part, de conférer davantage de substance, de cohérence à nos diverses interventions orales, et, d'autre part, de les adosser à un support laissant une trace, permettant ainsi aux camarades n'ayant pu se déplacer d'avoir quelques informations sur les débats de la CA, et aux présents intéressés d'approfondir certains points qui seront abordés rapidement à l'oral, mais précisés ici.

1 - Actualité nationale : l'évaluation individuelle et le CNU

Au sein des sections CNU, les discussions sont vives sur l'enjeu de l'évaluation des enseignants-chercheurs. Un nombre conséquent de sections ont déjà voté des motions à ce sujet : parmi celles dont nous avons eu connaissance, aucune n'y est favorable dans l'état actuel des informations, certaines y sont même clairement opposées. (Voir les motions sur le site du SNESUP, rubrique Votre métier>CNU-CoNRS-...)

Les sections CNU, invitées à discuter des finalités et des modalités de l'évaluation quadriennale récurrentes, sont de plus en plus nombreuses (à en croire les premiers débats et les premières motions qui nous sont communiquées) à profiter du moratoire pour se positionner bien au-delà de la ligne politique d'une « évaluation formative ». Certaines refusent purement et simplement le principe d'audit généralisé dans un contexte de restriction budgétaire, de surévaluation bureaucratique et de menace sur les services.

Comment en effet ne pas voir dans l'apologie de l'évaluation une technique qui vise l'asservissement des personnels de l'ESR à l'utilitarisme managérial ? Refuser l'évaluation n'est pas s'exempter de ses obligations de fonctionnaire mais défendre le service public et les libertés académiques nécessaires à l'exercice de notre métier ! L'idéologie néolibérale et le culte de l'individualisme ont-ils déjà conquis à ce point nos rangs pour que nous soyons aphones, au risque de devenir inaudibles auprès de nos syndiqués, de nos collègues ?

Il faut que le SNESUP exprime une voix beaucoup plus forte, relaie et organise les initiatives locales, fasse entendre les revendications et valeurs de notre communauté. Au lieu d'entretenir un certain flou entre « évaluation-sanction » et « évaluation formative », on doit se démarquer clairement du SGEN et de l'Autonome qui, dans certaines sections, mènent une campagne « pro-évaluation » en faisant valoir un « bon sens » néolibéral (« Mais nous n'échapperons pas à l'évaluation, Messieurs-Dames... Si ce n'est pas nous qui la conduisons, ce sera d'autres ») auquel il nous faut résister et substituer nos valeurs de collégialité, de coopération et de démocratie.

Réaffirmons l'autonomie de notre travail pédagogique et scientifique par rapport aux principes étrangers véhiculés par les dispositifs managériaux (« indicateurs de performance », « démarche qualité », « primes individuelles à l'excellence ») ; rappelons l'évaluation dont les enseignants-chercheurs font l'objet tout au long de leur carrière (soutenance, recrutement, publications, HDR, promotions, etc.) ; surtout, brisons l'individualisation délétère d'un métier qui ne peut s'exercer que collectivement en valorisant les équipes.

Nous faisons confiance à nos élus CNU, mais nous savons que pour agir efficacement dans leurs sections respectives, ils ont besoin d'un large soutien de l'ensemble de la communauté universitaire, de même que les collègues - inquiets -

demandent à être informés. Au-delà de la consultation des sections CNU, nous proposons que le SNESUP organise un échange entre nos élus au CNU et nos sections syndicales en leur transmettant des informations et en recueillant leurs positions.

→ PROPOSITION : lancer un appel national contre les dispositifs d'évaluation managériale, recenser l'ensemble des motions et les communiquer largement, consulter les sections locales sur les modes d'action à adopter dans les établissements pour soutenir les élus CNU.

2 - Informations locales

Nous pensons que traiter systématiquement à l'oral ce point, qui relève pour l'essentiel de la simple information, à chaque CA, fait perdre un temps précieux que nous devrions consacrer aux débats, par exemple sur des prises de positions nationales ou des discussions en vue d'améliorer le fonctionnement de notre syndicat. Cela ne permet pas non plus aux camarades absents de la CA de suivre l'actualité locale des divers établissements. Et la direction nationale n'est pas non plus informée alors de ce qui se passe dans les établissements qui ne sont pas représentés à la CA. Nous pensons qu'il relève de l'activité du secteur Vie Syndicale d'organiser un recensement des informations locales avant chaque CA, afin d'avoir une vision la plus complète possible des situations locales.

→ PROPOSITION : organiser la collecte des informations locales dans la quinzaine précédent une CA, et envoyer le récapitulatif aux membres de la CA la veille ou l'avant-veille de la réunion, afin que les participants puissent l'analyser et directement discuter de ce qu'ils ont remarqué de notable.

3 - Dossiers « brûlants » à ouvrir

Dans le prolongement du communiqué de presse émis le 31 janvier 2012, deux sujets brûlants sont évoqués par le rapport 2011 du comité de suivi LRU¹, qui se contente en cela de relayer le discours dominant construit par un certain nombre de *think tanks* gravitant autour des candidats, qu'ils se disent « libéraux » ou progressistes (Terra Nova, l'Institut de l'entreprise, etc ; .

Il était important de réagir immédiatement et d'en dénoncer la teneur. Toutefois, il semble tout aussi crucial que notre syndicat engage un travail de contre-offensive idéologique en s'attelant à démonter les raisonnements gestionnaires et néolibéraux qui s'imposent aujourd'hui comme des évidences, parce qu'ils sont assésés depuis 20, sinon 50 ans. Au regard des multiples signaux d'alerte qui nous parviennent, on ne pourra s'étonner ni des contraintes bureaucratiques imposées par les « démarches qualité » et « certification ISO », ni d'une hausse rampante et généralisée des frais d'inscription. C'est maintenant qu'il nous faut agir, faute de quoi nous interviendrons (encore) après la bataille !

3.1. L'enjeu de l'évaluation dite interne ou "auto-évaluation" ou encore "démarche qualité".

Certains établissements y sont déjà confrontés. Le président de l'ENS Cachan, par exemple, a envoyé une lettre aux personnels présentant sa politique en la matière, son ambition de conformer leurs méthodes de travail aux normes internationales de l'« assurance qualité » et les exigences qu'elles supposent en termes d' « investissement de tous et chacun ». Les sections SNASUB et SNESUP ont organisé un point d'info syndicale à ce sujet. En janvier 2011, une séance y a été consacrée dans le séminaire "Politiques des sciences" (qui a d'ailleurs accueilli plusieurs élus Snesup : <<http://pds.hypotheses.org/>>).

¹ Sur l'abondance et les usages à la fois idéologiques et gestionnaires des rapports dans l'ESR, voir le dossier du dernier mensuel (janvier 2012).

Dans son rapport d'auto-évaluation 2005-2010 (qui vient de paraître), l'ANR souhaite montrer l'exemple à suivre en s'appliquant à elle-même la « politique qualité » que l'AERES recommande à l'ensemble des établissements et laboratoires :

« Dès 2007, la direction de l'ANR a décidé de mettre en place une politique qualité permettant à tout le personnel de travailler dans une démarche d'amélioration continue de son action, fondée sur l'écoute active des besoins des chercheurs et sur une analyse critique de ses performances. » (p. 19) Lire la suite...

<<http://www.agence-nationale-recherche.fr/magazine/actualites/detail/evaluation-de-l-anr-par-l-aeres-le-rapport-d-auto-evaluation/>>

De même, le comité de suivi de la loi LRU a abordé cette question dans son rapport ((cf. annexe 1) et fait des préconisations, en particulier celle de faire valider par l'AERES les procédures d'évaluation des personnels.

Il est temps que le « national » s'en préoccupe et prenne les devants, car la normalisation et les certifications relatives aux « démarches qualité » promues aussi bien par l'OCDE, le processus de Bologne que par la CPU ou le comité de suivi LRU (cf. infra encadré) promettent une bureaucratisation sans précédent de nos activités professionnelles, non seulement administratives, mais encore éducatives et scientifiques. En transformant nos façons de faire, c'est le sens de notre métier qui sera affecté par ces méthodes gestionnaires.

3.2. La hausse des droits d'inscription.

Dans le rapport du Comité de suivi LRU, on peut lire:

« De même est souvent évoqué le sujet du faible niveau des droits d'inscription à l'université. Il paraît nécessaire qu'un débat public et sans a priori soit enfin engagé sur cette question trop souvent considérée comme non abordable. Pour sa part, le comité relève par exemple que les partisans d'une augmentation assortissent cette hypothèse d'une revalorisation des aides sociales, ce qui permettrait d'éviter que des étudiants de milieux défavorisés se voient interdire l'accès à l'université pour des questions financières. » (p.22)

Ces propos du Comité de suivi LRU n'ont rien d'inédit ni d'original. Outre les rapports des *think tanks* précédemment évoqués (cf. annexe 2), la CPU a également produit un document de travail à ce sujet en septembre dernier (cf. proposition de texte soumise au secteur service public par Claire Bornais en annexe 4) et en fait depuis son dernier congrès une proposition pour améliorer « l'équité sociale ».

La hausse des droits d'inscription nous pend au nez, et la contre-offensive sera encore plus délicate à mener si la réforme est portée par un gouvernement « socialiste ».

Nous vous invitons à lire un court article publié dans *Le Monde* par un camarade syndiqué, Hugo Harari-Kermadec (élu Snesup à l'ENS Cachan), suite à la publication du rapport de Terra Nova (cf. annexe 3). C'est éclairant!

→ PROPOSITION : constituer un groupe de travail *ad hoc* et provisoire sur ces questions pour préparer, d'ici mai/juin, un 4 pages de synthèse sur ces enjeux et une argumentation pour résister aux fausses évidences véhiculées par certains partis, *think tanks* et médias.

Il serait précieux d'associer à ce travail syndical des syndiqués (économistes, sociologues, gestionnaires, politistes, historiens, etc.) qui travaillent sur ces questions, en connaissent la généalogie et ont déjà réfléchi à leurs effets à court, moyen et long termes. Une collaboration avec les chercheurs de l'Institut de recherches de la FSU pourrait également être envisagée.

Si cette expérience s'avérait concluante, nous pourrions identifier d'autres dossiers « à venir » et engager un même travail préparatoire. Syndiqués et élus du SNESUP disposeraient ainsi d'outils de compréhension et de lutte pour réagir aux, voire anticiper les prochaines mesures de démantèlement du service public de l'ESR.

Annexes

Annexe 1 - Démarche qualité

Dans le rapport du comité de suivi LRU, on peut lire :

"3-1- **Renforcer les capacités d'évaluation interne.**

Le développement des pratiques d'auto-évaluation pour l'ensemble des activités des établissements reste encore à promouvoir conformément aux standards européens. De façon générale, les pratiques d'évaluations internes s'imposent dans les universités : service d'audit interne, aide au pilotage, indicateurs et classements sont des outils indispensables pour élaborer une politique d'établissement, en définir la stratégie de mise en œuvre, en assurer le suivi et conduire les nécessaires arbitrages. Le comité recommande d'améliorer les pratiques d'évaluation scientifique des enseignants-chercheurs (notamment pour les promotions et les recrutements surtout internes). Une participation accrue de membres externes ou la prise en compte de lettres de références extérieures par exemple sont des pratiques encore peu répandues dans les universités françaises. Le comité rappelle la nécessité de mettre en œuvre la préconisation qui figurait déjà dans son rapport 2010 (cf. recommandation n° 13) relative à la mission confiée à l'AERES en ce qui concerne la validation des procédures d'évaluation des personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Quant à la place des évaluations des enseignements par les étudiants, et nonobstant la réglementation en vigueur, les pratiques françaises restent timides en comparaison avec celles qu'on observe dans d'autres pays. Dans un premier temps, et pour faciliter une acceptation plus large de ces dispositifs, il pourrait être utile de mettre à disposition des seuls enseignants concernés les évaluations faites par leurs étudiants ; pour sa part, le CEVU ne serait destinataire que d'un compte-rendu global des évaluations réalisées, présenté de façon anonyme. Des dispositifs de formation ou de réflexion sur les pratiques pédagogiques devraient être mis en place pour accompagner les enseignants qui en éprouvent le besoin, en particulier à la suite d'évaluations négatives des étudiants. L'expérience limitée qu'ont beaucoup d'universités d'une évaluation systématique des enseignements rend particulièrement cruciale la mutualisation des bonnes pratiques mais aussi des outils techniques développés (questionnaires par sites web, bibliothèques de questions...). La réalité de la mise en place d'une évaluation des enseignements devrait par ailleurs avoir une place privilégiée dans l'évaluation des établissements et dans le contrat que les établissements signent avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

> [Recommandation n° 6](#) : Mettre en œuvre la quatrième mission de l'AERES relative à la validation des procédures d'évaluation des personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche."

Annexe 2 - Think tanks et hausse des frais d'inscription

L'Institut de l'entreprise, « Financement de l'enseignement supérieur : quel rôle pour les entreprises ? », Les notes de l'Institut, septembre 2011

En 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a consacré le principe d'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Le **rapport Aghion**, remis en **janvier** 2010 à Valérie Pécresse, a posé de nouveaux jalons. Au-delà de la question de l'autonomie et de celle de la gouvernance des universités, se pose aussi celle de leurs **ressources** : la mondialisation de l'enseignement supérieur implique une **logique de concentration des acteurs et des investissements massifs**, face auxquels les **dotations publiques** dont bénéficient les universités françaises apparaissent bien insuffisantes.

Lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2010, le président de la République a appelé à la mise en place d'un **système de « contractualisation » permettant de drainer l'argent des entreprises pour contribuer au financement des universités**. L'objectif serait ici de « doubler » les montants du grand emprunt affectés aux universités. À ce jour, la définition de ce système de « contractualisation » reste floue. En particulier, elle laisse de nombreuses questions dans l'ombre : estimation des montants qui pourraient être effectivement levés (au regard, notamment, des comparaisons internationales), intérêt à agir des entreprises, implication de ces dernières dans la L'objet de l'étude initiée par l'Institut de l'entreprise, et conduite par **Pierre-André Chiappori**, Professor of Economics à Columbia University (New York), entend déterminer les **conditions d'un nouvel équilibre entre l'investissement public, d'une part, et la contribution des ménages et des**

entreprises, de l'autre, dans le financement de l'enseignement supérieur français.

Résumé général

S'il est aujourd'hui admis que l'importance et la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur sont des enjeux majeurs pour les pays développés, le retard pris par la France dans ce domaine est particulièrement préoccupant. **Une des raisons de ce retard tient à des aspects budgétaires : comme l'illustrent les comparaisons internationales, la France souffre d'un sous-financement considérable de son système d'enseignement supérieur, et ce malgré l'effort important de remise à niveau budgétaire engagé par l'Etat au cours des dernières années.** Dans un **contexte de finances publiques tendues**, la recherche et l'enseignement supérieur français ne pourront donc se passer, à moyen et long terme, d'une **redéfinition de la structure de leurs ressources, incluant en premier lieu un recours accru aux financements privés**. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a posé en 2008 les **fondements institutionnels d'une telle réforme en permettant aux universités de créer des fondations levant des fonds privés, notamment auprès des entreprises**. À l'heure actuelle, les résultats restent cependant modestes : seuls 68 millions d'euros ont été levés depuis 2008, et les dons aux universités les mieux loties ne dépassent guère aujourd'hui 1 % de leur budget. S'appuyant sur une enquête auprès de dirigeants d'entreprise et d'établissements d'enseignement supérieur, le rapport du Professeur Chiappori souligne que la modestie de ces résultats tient en partie aux spécificités culturelles propres à notre pays : une **vision étatique de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a conduit l'opinion publique à percevoir ce dernier comme un service public, avec les effets pervers associés à une telle représentation** ; une **méfiance traditionnellement forte de cette opinion publique vis-à-vis du marché**, qui rend plus vives qu'ailleurs les craintes d'une mainmise des intérêts « marchands » sur la production du savoir ; un système de formation des élites qui rend ces dernières relativement indifférentes au sort de l'université et éloignées du monde de la recherche ; une pratique de la philanthropie peu développée en comparaison des pays anglo-saxons.

Ces éléments invitent à une véritable **révolution culturelle**, si l'on souhaite **renforcer les liens entre les entreprises et les universités**. Du côté des entreprises, cette révolution culturelle passe d'abord par une prise de conscience de la situation française en matière de recherche, que beaucoup d'entre elles ne semblent aujourd'hui percevoir que partiellement, alors qu'elle met directement en cause l'avenir à long terme de l'économie nationale ; elle passe aussi par l'explicitation de leur intérêt à agir, qui relève autant d'un intérêt bien compris que d'une affirmation de leur responsabilité sociale ; elle passe enfin par des **aménagement organisationnels, qui visent à structurer les relations des entreprises avec les établissements d'enseignement supérieur**. À cet égard, le rapport préconise la nomination d'un correspondant recherche/université qui fasse figure d'interlocuteur unique dans chaque entreprise, voire – quand c'est possible – la création d'une fondation d'entreprise qui porte la politique de cette dernière sur les enjeux de recherche et d'enseignement supérieur et serve de « hub » aux interlocuteurs issus des universités. **Du côté des universités, la culture des établissements doit évoluer, afin d'adopter une logique concurrentielle qui se distingue, voire s'oppose à la logique administrative publique qui leur est familière**. Une réflexion approfondie sur la gouvernance doit être menée en s'inspirant des réflexions du **rapport Aghion**, qui propose de distinguer clairement instances exécutives, en charge des enjeux stratégiques et de gestion, et instances académiques, en charge des enjeux scientifiques et d'enseignement. Une telle séparation, comme l'illustre le **cas américain**, offrirait une **garantie de l'indépendance scientifique des établissements et préviendrait tout risque de « marchandisation » du savoir et de la recherche**. Enfin, un effort de professionnalisation doit être fait dans l'exercice des levées de fonds des établissements et la logique de « due diligence² » doit prévaloir dans l'affectation et la gestion de ces fonds. **Les entreprises pourraient offrir leur concours aux universités pour accompagner ces transformations, dès lors que mettre en place des structures et des instruments permettant d'optimiser le choix, la gestion et le suivi des investissements constitue une zone d'expertise évidente du secteur privé**. Au-delà, le rapport souligne que si l'implication financière des entreprises semble à moyen terme déterminante pour éviter que se creuse un retard excessif entre la recherche française et celle d'autres pays développés ou émergents, son impact se-rail d'autant plus fort qu'il pourrait **se concentrer sur un petit nombre d'établissements d'excellence**, parmi ceux qui se seraient le plus engagés dans les transformations rappelées précédemment.

➔ **Extrait: “Lever le tabou des frais d'inscription”** (p. 52-53)

² Ensemble des opérations qu'un investisseur doit réaliser, et des informations qu'il doit rechercher, avant de s'assurer de la validité d'un investissement.

De ce point de vue, la quasi-absence de frais d'inscription fait problème. L'accès gratuit aux études universitaires a beau constituer un tabou majeur, sa remise en cause paraît inéluctable à moyen terme. En l'état actuel, cette mesure a un effet redistributif au mieux très faible, au pire négatif – puisque, financée par l'impôt commun, elle bénéficie surtout aux enfants issus des classes moyennes supérieures –, et peut difficilement se justifier par des arguments de bien public. Plus pragmatiquement, elle constitue un handicap énorme pour les établissements français, les privant de ressources considérables 29. Dans le contexte actuel, marqué à la fois par une concurrence internationale très tendue entre grands établissements de recherche et par des contraintes d'une sévérité exceptionnelle sur les budgets publics, renoncer à de tels volumes de ressources est difficilement justifiable. L'exemple américain montre clairement que cet objectif n'est en rien contradictoire avec des préoccupations d'égalité des chances, notamment vis-à-vis des jeunes issus de classes défavorisées, bien au contraire. Au lieu d'offrir gratuitement à tous un service qui profite surtout aux plus aisés, une logique redistributive bien comprise supposerait le paiement, par la grande majorité des étudiants issus de classes favorisées, de frais de scolarité significatifs – assortis, le cas échéant, de possibilités d'emprunts à taux privilégiés –, conjugué à une dispense au-dessous d'un certain seuil de ressources familiales, et à un système de bourses beaucoup plus développé qu'aujourd'hui pour les étudiants issus de milieux réellement défavorisés. Dans les grandes universités privées américaines, environ un tiers du total brut des frais de scolarité est redistribué de cette façon aux étudiants issus de milieux modestes ; les deux tiers restant représentent, par étudiant, un montant supérieur au total du budget d'une université française. On peut ajouter que ces considérations s'appliquent particulièrement aux étudiants étrangers, notamment à ceux issus de pays situés hors de la Communauté européenne. Que les établissements français consacrent une part non négligeable de ressources largement insuffisantes à former gratuitement des dizaines de milliers d'étudiants chinois dépasse l'entendement – d'autant que rien ne garantit que ces étudiants soient d'un niveau particulièrement élevé. En l'occurrence, on pourrait se référer utilement à l'exemple britannique, où le gouvernement a choisi depuis longtemps une voie rigoureusement inverse. Notons également que des propositions dans ce sens ont été avancées par la conférence des présidents d'universités 30 ; on ne peut que souhaiter qu'elles soient suivies d'effet.

<<http://www.institut-entreprise.fr/index.php?id=1536>>

Rapport « Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France. Pour un sursaut vers la société de la connaissance », Terra Nova, Projet 2012, n°12 (extrait)

Réaliser enfin l'autonomie des jeunes au service de l'égalité

Le revenu d'autonomie est une **ancienne revendication des syndicats étudiants**, souvent promise, toujours ajournée. Le moment est venu pour le camp progressiste de l'instaurer. L'autonomie des étudiants pourrait être une grande conquête sociale du quinquennat 2012-2017 en cas de victoire de la gauche. Elle serait aussi, pour les étudiants, l'occasion de saisir la nouvelle chance que leur offre la gauche, dans le cadre d'un enseignement en premier cycle renoué, de réussir à l'université et de réaliser leur projet de vie. Elle ne peut cependant pas se faire sans contreparties.

Certains pays l'ont adopté depuis longtemps et cela se traduit par des réussites exemplaires. **En Suède et au Danemark, la solidarité nationale garantit à l'étudiant un revenu de 800 euros par mois rendant possible l'autonomie des étudiants et la démocratisation réelle des études supérieures.**

➔ Proposition 36 : **Créer une allocation d'études supérieures (ALES) en faveur de tous les étudiants, utilisable tout au long de la vie active, d'un montant de 25 000 euros permettant aux étudiants de recevoir 500 euros mensuels pendant une durée de 50 mois.**

Cette allocation pourrait être versée sous **condition d'assiduité et de réalité des études**. Elle serait le socle du revenu de l'étudiant pendant sa formation. Elle ne permet cependant pas de couvrir tous les besoins les plus importants des étudiants. Aussi, il est proposé de la compléter par un **système de prêts à remboursement contingent tenant compte du niveau des études**.

➔ Proposition 37 : **Compléter l'allocation d'études supérieures par un prêt à taux zéro garanti par l'Etat qui pourrait s'élever à 150 euros au niveau licence et 300 euros au niveau master.**

Le remboursement de ce prêt optionnel garanti par l'Etat ne se fait que pendant les périodes favorables de la vie active et peut être étalé dans le temps. Dans les pays qui l'ont adopté, les couches sociales défavorisées ont pu

avoir l'opportunité d'accomplir de longues études alors que leur origine sociale les prédestinait à des filières courtes permettant d'accéder rapidement au salariat. C'est donc une condition importante de l'élévation générale du niveau d'études et de qualification des jeunes, qui est une préoccupation centrale de ce rapport.

Une hausse modérée des frais d'inscription comme outil d'égalité et d'efficacité (p. 18-19)

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, comme de nombreuses études l'ont démontré, **la quasi-gratuité des études supérieures – classes préparatoires incluses – est source d'inégalités fortes et prive les universités de ressources utiles à une meilleure formation des étudiants**. Il faut donc poser rationnellement cette question couverte depuis des décennies par une forme de tabou qui interdit tout débat.

La quasi-gratuité de l'enseignement supérieur public conduit d'abord à un transfert de ressources (le coût public des études) en direction des jeunes qui font les études les plus longues. Il s'agit massivement des jeunes issus des milieux les plus favorisés. Ce transfert se traduit in fine en un **rendement privé pour les bénéficiaires** : les salaires, puis les pensions, plus élevés et dont les plus qualifiés bénéficient tout au long de leur vie. Le fait qu'il puisse y avoir un rendement public, soit un bénéfice collectif à l'éducation de certains, n'enlève rien à l'existence d'un bénéfice privé important. Les salaires dont bénéficient plus souvent les actifs issus des catégories sociales favorisées résultent ainsi d'une subvention publique importante.

En l'état, **la gratuité n'a aucune vertu redistributive et aggrave même les inégalités**. De surcroît, alors que toutes les grandes écoles (AgroParisTech : 1100 € ; Ponts et Chaussée : 1067 € ; Ecole supérieure du Bois de Nantes : 3900 €) – déjà massivement favorisées budgétairement par l'Etat – et certains grands établissements pratiquent déjà des droits largement plus élevés que ceux de l'université, on prive celle-ci d'une ressource importante qui aurait une double vertu : **faire contribuer davantage les mieux lotis et permettre aux universités d'investir dans la réussite des étudiants les plus faibles en premier cycle**. Dans notre idée, une solution de ce type préservera évidemment les **boursiers** qui continueront à bénéficier de la gratuité.

L'argument fréquemment avancé pour atténuer les inégalités liées à la gratuité est qu'il est plus simple de passer par la voie classique de **l'impôt**. Pourtant, cet argument ne tient pas pour de multiples raisons. A imaginer même que les politiques mettent en place une réforme fiscale ambitieuse qui rétablisse une véritable **justice fiscale par une forte progressivité**, les recettes fiscales, du fait des principes d'universalité et d'unité budgétaires, ne seront pas fléchées : les universités n'auront aucune garantie qu'une ressource stable leur sera annuellement versée quel que soit la conjoncture budgétaire, notamment en période de lutte contre les déficits. Le financement par l'impôt se heurte immédiatement à un autre **problème de justice sociale et fiscale**. En effet, comme l'a déjà montré Eric Maurin, les diplômés du supérieur ne représentent qu'une minorité (39%) des individus dont la rémunération dépasse le salaire médian. Financer de nouveaux moyens aux universités par ce biais reviendrait à faire payer pour l'essentiel des personnes qui n'ont pas voulu ou pu obtenir un diplôme du supérieur.

La faiblesse des droits d'inscription, en plus d'être inégalitaire, prive par ailleurs les universités de ressources propres pérennes. Les frais ne représentent que 3 à 4% des budgets des universités. Il n'est pas besoin de revenir ici sur le **sous-financement chronique** dont souffre l'université française depuis des décennies et qui est un constat unanime malgré les progrès modestes récents. Face aux difficultés budgétaires, le risque est grand qu'on continue à **demander aux universités de chercher des fonds privés auprès des entreprises : c'est une bonne chose en soi** mais les initiatives lancées depuis 2007 telles que les fondations universitaires ou partenariales et les chaires n'ont permis de dégager que quelques millions par site universitaire.

Il est donc nécessaire et juste que **tous les bénéficiaires du système d'ESR participent à son financement : les collectivités publiques (Etat, collectivités locales), les étudiants et les entreprises**. Cela suppose de faire contribuer davantage les étudiants les plus favorisés au système.

Le problème sous-jacent qui est posé est donc le suivant : comment garder l'accès pour tous au bien fondamental qu'est l'éducation en dégagant de nouvelles ressources stables pour que les universités puissent faire face à leurs missions ?

La conciliation de ces objectifs mène naturellement à une **augmentation, raisonnable, des frais d'inscription en contrepartie de l'allocation d'autonomie**. Il ne s'agit pas de faire payer aux étudiants des montants exorbitants pratiqués par certains grands établissements (4 000 euros en master à Paris IX Dauphine par exemple) mais d'élever progressivement, sur cinq ans, et de manière significative le niveau actuel des frais d'inscription en L, M et D. Les frais d'inscription seraient ensuite gelés pendant 5 ans puis reprendront une évolution d'un niveau proche de l'inflation. Rappelons que les droits sont d'un niveau très modeste actuellement – 174 euros en L, 237 euros en M et 359 euros en D à la rentrée 2010-2011.

Pour que la mesure ait un impact significatif en termes d'équité pour les étudiants et d'utilité financière pour les universités, il faut multiplier ces montants par un facteur de 2 à 4. Même avec de tels facteurs multiplicatifs, on resterait très en deçà de certaines écoles privées de commerce dispensant des formations médiocres par rapport à la qualité des enseignements universitaires. **Des frais d'inscription modérés mais d'un niveau utile au financement des universités ne portent pas atteinte à l'égalité d'accès au service public de l'enseignement souvent confondu avec sa gratuité.** La participation financière de l'utilisateur au service public restera ici considérablement inférieure à celle des collectivités publiques. Rapportés à la dépense moyenne par étudiant, les droits d'inscription en licence sont 52 fois inférieurs et représentent moins de 2% de l'effort consenti par la nation en faveur du pays. Notons enfin que **la mesure proposée n'induit pas de concurrence entre les établissements et ne permettra pas une hausse inconsidérée des droits : le niveau restera fixé par arrêté et gelé à partir de 2017.**

➔ **Proposition 39 : Tout en maintenant une opposition au principe d'une hausse massive des droits d'inscription qui s'apparenterait à une privatisation de l'université, il est proposé de procéder à une hausse modérée et étalée dans le temps de ces droits : un triplement des droits d'inscription en L et un quadruplement en master et en doctorat sur 5 ans pour remettre plus d'égalité dans le système et augmenter les moyens des universités, en maintenant une exonération totale pour tous les boursiers. Cette mesure dégrèverait, selon les simulations effectuées, environ 1 milliard d'euros par an pour les universités.**

Cette mesure doit être mise en regard de la proposition sur l'allocation universelle d'autonomie qui permet à tout étudiant d'avoir un revenu mensuel entre 500 et 800 euros selon son niveau d'études et l'exercice de l'option de prêt qui lui est offerte. Tous les étudiants répondant à certains critères proches des critères d'attribution de bourses sur critères sociaux resteront **exonérés de droits d'inscription.**

Il y a plusieurs autres effets positifs de l'augmentation relative des frais d'inscription proposée :

- **Les étudiants prendraient mieux conscience de la valeur de la formation qui leur est dispensée, et seraient plus exigeants sur sa qualité ;**

- **L'absentéisme réputé élevé dans les universités françaises reculerait ;**

- **Cela permettrait de lutter contre, voire de faire disparaître, les inscriptions d'étudiants fantômes désireux uniquement de bénéficier de la sécurité sociale.**

Enfin, en complément de **ces mesures d'égalité**, il est indispensable d'inciter les diplômés de certaines écoles (notamment Polytechnique et ses écoles d'application, et Normale Sup) à rembourser une partie des investissements publics élevés consentis pour leur formation, lorsqu'ils décident de rejoindre des entreprises privées ou de travailler à l'étranger. L'idée même de maintenir, notamment pour les normaliens, un statut d'élèves-fonctionnaires alors qu'une majeure partie d'entre eux ne se destine plus à l'enseignement et à la recherche est discutable et doit être débattu. Un système de bourses pour les moins favorisés serait une mesure nettement plus égalitaire et mettrait fin à des privilèges injustifiés.

<http://www.tnova.fr/essai/faire-r-ussir-nos-tudiants-faire-progresser-la-france-propositions-pour-un-sursaut-vers-la-soci-t-de-la-connaissance>

Annexe 3 - Article publié dans *le Monde* en réaction au rapport Terra Nova

Article « Éducation par capitalisation ou éducation par répartition, Terra nova n'a pas choisi », *Le Monde*, 6 sept 2011 par David Flacher et Hugo Harari-Kermadec (syndiqué Snesup, responsable de la section ENS)

À la veille de la rentrée universitaire, [Terra Nova](#) nous livre contribution foisonnante. Comme beaucoup, nous adhérons à certaines de leurs propositions (l'intégration des classes préparatoires au sein des universités, par exemple). Mais c'est à deux d'entre elles, qui renvoient à de véritables choix de société, que nous nous proposons de [répondre](#). La première concerne **le relèvement des frais d'inscription** (triplément des droits d'inscription en licence et quadruplement en master et en doctorat). La seconde concerne **la création d'une allocation d'autonomie pour les étudiants** (500 euros mensuels pendant une durée de 50 mois).

Que signifie prendre d'une main ce que l'on donne de l'autre ? Pourquoi rester au milieu du gué, **sans choisir**

entre l'allocation d'autonomie et une logique marchande ? Le relèvement des frais d'inscription constitue en effet (avec la **mise en place de prêts aménagés**) le **pilier d'une "éducation par capitalisation"** : **l'étudiant est un investisseur qui accumule du capital (humain) qu'il conviendra par la suite de rentabiliser.**

Les pays ayant opté pour cette approche ont tous procédé de la même manière : d'une part, **en relevant progressivement les plafonds des frais exigibles** auprès des étudiants et, d'autre part, **en instituant des systèmes de prêts aménagés, accessibles aux étudiants indépendamment de leur origine sociale.** Les prix peuvent alors croître à mesure que se développe le financement par des prêts. Une **dynamique d'endettement** à laquelle Terra Nova ouvre également la voie en **proposant la création d'un prêt étudiant à taux zéro garanti par l'Etat.**

Certes, dans la proposition de Terra Nova, le montant de l'allocation est bien supérieur (500 euros par mois) à l'augmentation des frais de scolarité (moins de 1000 euros par an). Mais ne pas voir la **contradiction entre frais d'inscription et allocation d'autonomie** nous semble d'autant plus inquiétant que les **expériences internationales** – mais aussi nationales – autorisant le relèvement des frais d'inscription se sont toujours soldées par une fuite en avant. **Le Royaume-Uni vient ainsi de rehausser le plafond de ces frais à 9000 livres (plus de 10000 euros). En France, depuis que Sciences Po Paris et l'Université Paris-Dauphine sont autorisés à fixer leurs droits d'inscription, ceux-ci n'ont cessé d'augmenter (atteignant 13 000 euros par an en master à Sciences Po).**

Il est bien sûr possible de plaider pour un **barème national unique** dans tous les établissements d'enseignement supérieur pour **éviter cette coûteuse concurrence.** Cependant, un tel barème, pour être juste, devrait **dépendre du revenu du foyer** et être mutualisé au niveau national (ce que ne prévoit pas la proposition de Terra Nova). En tout état de cause, qui pourra croire, à la lecture des expériences internationales et nationales et dans la conjoncture d'austérité, que ce verrou ne finirait pas très vite par céder au profit d'une **libéralisation des frais d'inscription ?**

L'allocation d'autonomie procède, elle, d'une tout autre logique : elle vise à **rendre les étudiants financièrement indépendants de leurs familles, en leur permettant de mener à bien les études qu'ils ont choisies.** Elle doit, pour être pertinente, **couvrir les coûts de la scolarité et permettre aux étudiants de se passer d'une activité rémunérée pour financer leurs études, souvent au détriment du succès académique.**

Mais surtout, **l'allocation d'autonomie financée par les prélèvements obligatoires participe d'une logique opposée à celle de la théorie du capital humain : l'éducation constitue d'abord un investissement collectif, dont les retombées sont aussi (ou avant tout) sociales.** Ces retombées ne sont pas seulement liées au fait que les diplômés, du fait de leurs revenus plus élevés, payent davantage d'impôts. **L'éducation permet un partage des savoirs, contribue au développement des consciences et à l'émancipation de chacun.**

Contrairement aux fondements d'une **"éducation par capitalisation"** que symbolisent les **frais d'inscription et l'endettement,** l'allocation d'autonomie procède d'une **"éducation par répartition"** : elle repose sur la **solidarité entre générations,** les actifs d'aujourd'hui payant pour les futurs actifs, comme ils payent pour les anciens actifs à travers le système de retraite.

Comme pour les retraites, ce mécanisme de solidarité présente de nombreux avantages : il **encourage les populations les moins favorisées à entreprendre des études, alors même que leur milieu social d'origine ne les y prédisposait pas.** Il donne une possibilité réelle, pour ces étudiants, d'envisager des études longues ou plus prestigieuses, ce qui reste impossible pour ceux qui sont contraints aujourd'hui à une activité rémunérée pour financer leurs études. Il offre une indépendance à l'étudiant et soulage les familles modestes.

Alors pourquoi la contribution publiée par Terra Nova propose-t-elle de reprendre (en partie) par des frais de scolarité ce qu'elle propose d'offrir par l'allocation d'autonomie ? Deux réponses sont possibles : soit le "think-tank" n'a pas fait son choix entre deux modèles peu compatibles, soit il a en tête un **développement bien supérieur des frais de scolarité par la suite, dans le cadre d'un véritable marché des formations.**

Si, pour les raisons que nous avons évoquées, **autoriser le relèvement des frais d'inscription revient à faire entrer les universités dans une logique marchande** dont il est difficile de mesurer les conséquences, nous pensons que le moment est venu de prendre position face au développement à l'échelle mondiale d'un modèle d'éducation par capitalisation. Il faut réaffirmer, en France et en Europe, notre attachement à **une autre approche de l'éducation et poser les fondements d'une véritable éducation par répartition.** Ce projet est ambitieux mais finançable, dans le cadre d'une **réforme de la fiscalité** que de nombreux économistes appellent de leurs vœux. Il passe conjointement par une **absence totale de frais d'inscription** et une **allocation d'autonomie.** Il supposera évidemment la mise en place de garde-fous. Cette option ne réglerait évidemment pas tous les problèmes de

l'enseignement supérieur. **Il ne suffira notamment pas pour compenser tous les handicaps des milieux populaires, sous-représentés dans l'enseignement supérieur.** Mais il y contribuera grandement. Gageons que le débat qui s'ouvre contribuera à renforcer notre modèle social plutôt qu'à l'affaiblir davantage.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/06/education-par-capitalisation-ou-education-par-repartition-terra-nova-n-a-pas-choisi_1567718_3232.html

Annexe 4 - Projet d'analyse des propositions de la CPU soumis à discussion au sein du secteur Service Public, sur la base d'un premier jet proposé par Claire Bornais

Propositions CPU sur l'augmentation des droits d'inscription en université = moins tes parents peuvent payer, plus tu paieras d'impôts

Proposition alternative de Marc D :

La CPU pour l'augmentation des droits d'inscription en université

=

Un projet socialement inégalitaire

Une vision étriquée et marchande de la société

Une nouvelle offensive médiatique sur la question de l'augmentation des droits d'inscription universitaires se développe en ce début 2012. Des propositions émanent à la fois de « think tanks » politiques, et de la Conférence des présidents d'Université (CPU). Cette dernière s'appuie sur un document (de travail) intitulé « Pour une refonte du modèle économique : effets « redistributifs », équité et efficience » produit en septembre 2011 par son groupe de travail « Économie du Sup ». Ce texte introduit son propos par la **nécessité d'augmenter le financement des universités en France** et, pour les familles d'étudiants, le **constat de l'injustice du système actuel** qui octroie plus d'allègement d'impôts aux plus aisées qu'il n'attribue d'aide aux moins favorisées.

Partant de données de l'OCDE, indiquant des accès inégaux à l'enseignement supérieur (ESR) des enfants de familles modestes par rapport à leur poids dans la population, et de la faiblesse des aides aux études en France, il aboutit, **sous prétexte de plus d'équité sociale, à préconiser l'augmentation des droits d'inscription au profit des universités.** L'équité est prétendument assurée dans ce schéma par la **mise en place d'un système de prêts à remboursement contingent (PARC)** pour aider les étudiants les plus modestes, moyennant un **remboursement ultérieur sous forme d'impôts spécifiques du coût de leurs études pour l'État**³, selon les revenus de l'emploi auquel ils accéderont. L'argument-clef employé est que la faiblesse des droits d'inscription universitaires actuels en France, découlant du financement des universités par l'impôt de tous les citoyens, profite à ceux qui font des études longues. Pourtant ces derniers sont majoritairement issus de milieux aisés, et donc le « profit » qu'ils en retirent en accédant à des emplois bien rémunérés serait nettement supérieur à la contribution de leurs familles. Le texte affirme donc que le financement actuel renforce les inégalités sociales au lieu de contribuer à les réduire.

Mais la lecture attentive des propositions qu'il contient ne permet pas de voir en quoi celles-ci permettraient effectivement plus d'équité sociale... En effet, le propos de la CPU n'envisage pas les autres sources de frais importants pour les étudiants : logement, transport, livres, etc. - qui sont déjà des facteurs puissants d'inégalité pour l'accès à l'enseignement supérieur - alors qu'elle prétend l'améliorer par l'augmentation de la part de financement des universités provenant des étudiants. Le flou entoure donc ce que les PARC permettraient de financer vraiment : uniquement les droits d'inscription ou tout le coût des études ? De surcroît, quelles que soient les dépenses qu'un PARC servirait à couvrir, **cette proposition revient à considérer qu'être issu d'un milieu modeste est un « péché originel à expier » dès l'entrée dans l'emploi**, et pour de nombreuses années, si on veut faire des études longues. En effet, imaginons dans ce système deux étudiants suivant le même cursus, mais l'un issu de milieu social

³ tout ou partie? Le texte est flou sur ce point

aisé, dont les parents paient intégralement les études, l'autre de milieu social moins favorisé qui doit recourir à un PARC. A la sortie, rêvons que les liens sociaux et familiaux ne jouent pas, et que les deux accèdent à un emploi rémunéré au même niveau. **Celui qui n'a pas eu à emprunter parce que ses parents pouvaient tout payer à sa place paiera des impôts « normaux », tandis que l'autre paiera des impôts augmentés du remboursement de son prêt.** La CPU pousse le culot jusqu'à souligner que l'État gagnera ainsi ultérieurement des ressources fiscales grâce à cet impôt spécifique (sur les « gosses de pauvres » qui auront réussi!). **Est-ce ainsi que l'on améliore l'équité sociale dans ce pays ?**

Or la question de l'augmentation du financement des universités et de la réduction des inégalités grâce à une meilleure redistribution des revenus par l'impôt n'est absolument pas évoquée par la CPU ! La forte baisse des impôts sur le revenu pour les citoyens les plus favorisés ces 10 dernières années est considérée comme un postulat implicite sur lequel personne ne revient. Le vocabulaire néo-libéral prégnant dans tout le texte révèle d'ailleurs son modèle idéologique sous-jacent, et les références citées le confirment. En particulier, ces propositions de la CPU sont vraiment très proches de celles de l'Institut Montaigne datant de 2008⁴, et d'une partie de celles publiées en septembre 2011 par un autre « think tank » dénommé Terra Nova⁵.

Il s'agit en fait de faire appliquer par tous les moyens les recommandations de l'OCDE d'augmenter la part du financement privé pour les universités pour tous les pays où l'accès à l'enseignement supérieur est gratuit ou faiblement payant.⁶

Or, **non seulement ces propositions n'amènent pas plus de justice sociale, mais elles visent à développer le modèle marchand dans l'enseignement supérieur**, encore insuffisamment ouvert aux appétits des marchés financiers.

En effet, un tel modèle entraînerait une « marchandisation » évidente des formations : plus les espoirs d'embauche facile et de rémunération élevée sont grands en sortie, plus on peut monter les prix à l'entrée, dans la mesure où le « bénéfice individuel » attendu est fort en termes économiques.

Contrairement à ce que certains universitaires semblent espérer en matière de responsabilisation des étudiants, cela contribuerait plus vraisemblablement à un renforcement de l'attitude clientéliste de la part des étudiants, et de leurs parents : « on paye, donc on doit réussir, sinon, c'est qu'on n'a pas les bons profs ». Alors que l'exercice du métier d'enseignant-chercheur est déjà de plus en plus soumis à des contraintes d'évaluations absurde-ment quantitatives, (*proposition de Marc D, supprimer ce qui est surligné en vert*) on voit vite toutes les conséquences que des indices de satisfaction « des clients » peuvent avoir sur le métier d'enseignant et le niveau des enseignements dispensés⁷... En outre, avec un tel système, la logique de court-terme devient dominante : seules les rémunérations des professions dans le passé jusqu'à une date donnée peuvent être connues, pas les évolutions du marché de l'emploi et des besoins sociétaux, par nature imprévisibles sur le long terme. Cela augmente donc le risque de choix des étudiants en fonction du seul critère de la rémunération attendue en sortie, et pas en fonction de l'intérêt des études pour eux, ni pour la société... Conçoit-on, lorsqu'on observe l'hystérie actuelle des marchés financiers, qu'il puisse être socialement intéressant de développer massivement des formations de « traders » parce que ce sont des professions excessivement bien rémunérées actuellement, et qu'elles constituent donc un « marché porteur » attirant

⁴ « Pour une contribution plus juste au financement de l'Enseignement Supérieur »

⁵ <http://www.tnova.fr/content/contribution-n-12-faire-r-ussir-nos-tudiants-faire-progresser-la-france-propositions-pour-un-sursaut-vers-la-soci-t-de-l>

⁶ Cf Préconisations 2009, et le rapport de l'OCDE 2011 pour la France

⁷ Voir par exemple sur le site

www.educpro.frwww.educpro.frwww.educpro.frwww.educpro.frwww.educpro.fr l'article : [l'évaluation des enseignants, pourquoi ce n'est pas si simple](#) qui cite des études démontrant des phénomènes de triche et de baisse de niveau des enseignements lorsque la rémunération des enseignants est liée à la réussite des élèves :

<http://www.educpros.fr/detail-article/h/03df6497bd/a/evaluation-des-enseignants-pourquoi-ce-n-est-pas-si-simple.html>

beaucoup d'étudiants, et de diminuer les formations d'enseignants ou de personnels para-médicaux, parce que ces métiers deviennent de moins en moins attractifs ? Cela optimiserait pourtant les rentrées supplémentaires des universités !

D'autre part, quoi qu'en dise la CPU, cela augmente forcément le tri social : vu les montants à rembourser à l'entrée dans la vie active, les étudiants les moins favorisés seront de fait **contraints de** (encouragés à) choisir des formations moins chères, tout comme ils optent déjà actuellement pour des formations plus courtes, parce que moins onéreuses.

Enfin, la CPU annonce hypocritement que ses préconisations ont uniquement pour but l'augmentation du financement de l'ESR, pas de faciliter le désengagement de l'État, qu'elle prétend ne pas envisager un instant. Mais le risque est bien là, comme cela a été fait en Grande Bretagne récemment. Au moment où de nombreux mouvements universitaires luttent contre les augmentations massives de droits d'inscription, ou pour demander la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur dans les pays où ce modèle est déjà en place⁸, il est plus que jamais nécessaire de lutter contre l'importation en France du modèle marchand pour l'ESR.

Tout comme on peut le constater avec la crise financière et écologique actuelle, « la main invisible du marché » n'agit pas nécessairement dans le sens de l'intérêt général, et encore moins dans l'intérêt des plus faibles...

De surcroît, les problèmes financiers d'accès à l'enseignement supérieur ne sont pas circonscrits à la question du paiement des droits d'inscription : logement, transports, manuels, etc. représentent un coût important, que bien des familles ne peuvent assumer, et que le montant actuel des bourses ne permet pas de couvrir intégralement. Beaucoup d'étudiants modestes sont obligés de travailler pour financer leurs études, ce qui augmente ainsi leur risque d'échec . Aussi le SNESUP revendique-t-il l'augmentation du financement par l'État de l'enseignement supérieur et de la recherche, la fin de la dualité grandes écoles/universités, et porte-t-il, avec la FSU, la revendication d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes adultes créant un foyer fiscal distinct de celui de leurs parents, étudiants ou non, leur permettant d'entrer dans la vie active de manière autonome. Il s'agit là de véritables choix de société dont le pays doit débattre. Le SNESUP appelle à interpeller, dans les conseils des universités, les présidents – auto-proclamés par la communication de la CPU dans les media « représentants de la communauté universitaire »- sur la production par la CPU de telles propositions profondément orientées politiquement sans un large débat préalable et démocratiquement mené !

⁸ En Grande-Bretagne, au Chili, pour les plus récentes